

## SEANCE DU 14 Décembre 2010

18 heures

**Présidence :** Michel PRIOLLAUD, maire

**Présents :** BACQUEY – CAPDEVIELLE – BARREAU – MAYE – SALVANET – VIALARD – MEYRE – SABOUREUX – BERTHEAU

**Absents :** BOUCHET (pouvoir à VIALARD) – LAGARDERE (pouvoir à SALVANET) – CHANFREAU (pouvoir à PRIOLLAUD) – DAUBIGEON (pouvoir à BERTHEAU) – LESCOUTRA (pouvoir à CAPDEVIELLE) THOMAS excusé – POURQUIER – JOLIBERT – LAVIGNE

**Secrétaire de séance :** Sandrine SALVANET

La séance du 10 novembre 2010 a été adoptée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

### ORDRE DU JOUR

#### **DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2010.

#### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1641	OPFI			EMPRUNTS EN UNITES MONETAIRES ZONE EURO	3 550,00
66	66111				INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	4 500,00
042	675				VAL. COMPT. IMMOB. FIN. CEDEES	9 900,00
21	2151	10006			RESEAUX DE VOIRIE	3 000,00
21	2128	119			AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	2 800,00
<b>Total</b>						<b>23 750,00</b>

#### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
022	022				DEPENSES IMPREVUES	-14 400,00
21	21312	10001			BATIMENTS SCOLAIRES	-6 350,00
21	21318	10004			AUTRES BATIMENTS PUBLI.	-3 000,00
<b>Total</b>						<b>-23 750,00</b>

#### **AUGMENTATION DU PRIX DES REPAS CANTINE SCOLAIRE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ANSAMBLE SRA-Aquitaine augmente ses prestations de service de 0.5779%, la part versée par la commune sera de 3.04 € par rationnaire.

Le conseil municipal après délibération propose de répercuter cette augmentation sur la participation des parents, c'est-à-dire qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 le repas sera facturé aux familles :

- **2.30 €** pour les enfants
- **3.30 €** pour les adultes

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Un débat s'est installé dans l'assemblée à propos des impayés environ 2 000 € à ce jour. Mr le maire propose d'étudier la possibilité d'appliquer pour le calcul du prix des repas le coefficient familial.

## DIVERSES INFORMATIONS :

### BIEN SANS MAÎTRE

Mr le maire informe le conseil municipal que la parcelle cadastrée section D n° 249 Rue de l'Église d'une contenance de 324 m<sup>2</sup> est devenue propriété de la commune suite à la publication et à l'enregistrement auprès de la conservation des hypothèques de Bordeaux en date du 20/08/2010.

Les voisins qui jouxtent cette propriété sont intéressés par l'acquisition de la partie mitoyenne de leur parcelle respective.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à entreprendre les négociations avec ces deux personnes pour vendre ce bien.

### CONTRAT ASSURANCES COMMUNE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que la communauté de communes « La Médullienne » à organiser par l'intermédiaire du cabinet ARIMA une mise en concurrence des contrats d'assurances. La présentation de l'analyse des propositions a eu lieu ce matin au siège de la Médullienne et il s'avère que le résultat de cette consultation nous est favorable et nous permettrait de faire environ 45 % d'économie sur la prime globale annuelle.

*Assurances des prestations statutaires :*

**GROUPAMA**

*Assurances des dommages aux biens et risques annexes :*

**SMACL**

*Assurances des responsabilités et risques annexes :*

**SMACL**

*Assurances des véhicules a moteur et risques annexes :*

**SMACL**

*Assurance protection juridique de la collectivité :*

**SMACL**

*Assurance protection fonctionnelle des agents/élus :*

**SMACL**

Le conseil municipal accueille ce résultat commune une bonne nouvelle pour le budget de la commune, et autorise Mr le maire à signer les actes d'engagement respectifs.

### ACHAT BATIMENT ANCIENNE MAISON DE RETRAITE

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il a été signé le sous seing privé devant le notaire Maître MAUBRU et que les frais de l'acte de vente s'élèveront environ à 5 500.00 €.

### COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 il y a du changement dans le monde de nos déchets, voici comment nous allons procéder

- Les ordures ménagères, allégées de tout ce qui peut enrichir notre compost, sont placées dans le bac de couleur noire
- Les journaux, magazines, publicités, annuaires et papiers blancs non souillés (papier à lettre, enveloppe, livre sans couverture) sont déposés dans le bac à couvercle jaune
- Les autres recyclables tels que les boîtes de conserve, bouteilles plastique, cartons d'emballage ... sont provisoirement collectés dans des poches plastique jaunes qui nous seront fournies, le temps de s'assurer du bon fonctionnement de la nouvelle méthode.

Les ambassadeurs du tri seront chargés de distribuer un guide et les premières poches jaunes, cette distribution se fera la semaine prochaine.

Claude BACQUEY signale qu'il a été convoqué à un alignement pour le compte de la famille BORIE, il s'avère qu'il va y avoir un problème au croisement de la route de Castelnaud et du Chemin allant au

Mayne de Lalande, si l'alignement est respecté les camions ne pourront plus tourner vers le Mayne de Lalande.

Katia VIALARD pose la question au nom de la DDTM,

Où en est le Plan de Sauvegarde de la commune ?

Hélène Saboureux précise qu'il est pratiquement terminé, il pourrait être présenté au prochain conseil municipal.

Hélène SABOUREUX donne lecture d'un courrier émanant des instituteurs relatif à l'organisation de diverses manifestations et plus particulièrement 2 spectacles au centre socio culturel les 28 janvier et 1<sup>er</sup> avril 2011.

Le personnel enseignant sollicite le prêt de la salle socio culturelle pour les répétitions, après délibération le conseil municipal à l'unanimité refuse le prêt de la salle pour toutes les répétitions, elle sera mise à disposition uniquement pour la générale et le soir du spectacle avec 1 personne de la municipalité qui s'occupera de la sono.

La séance est levée à 19 H 20.